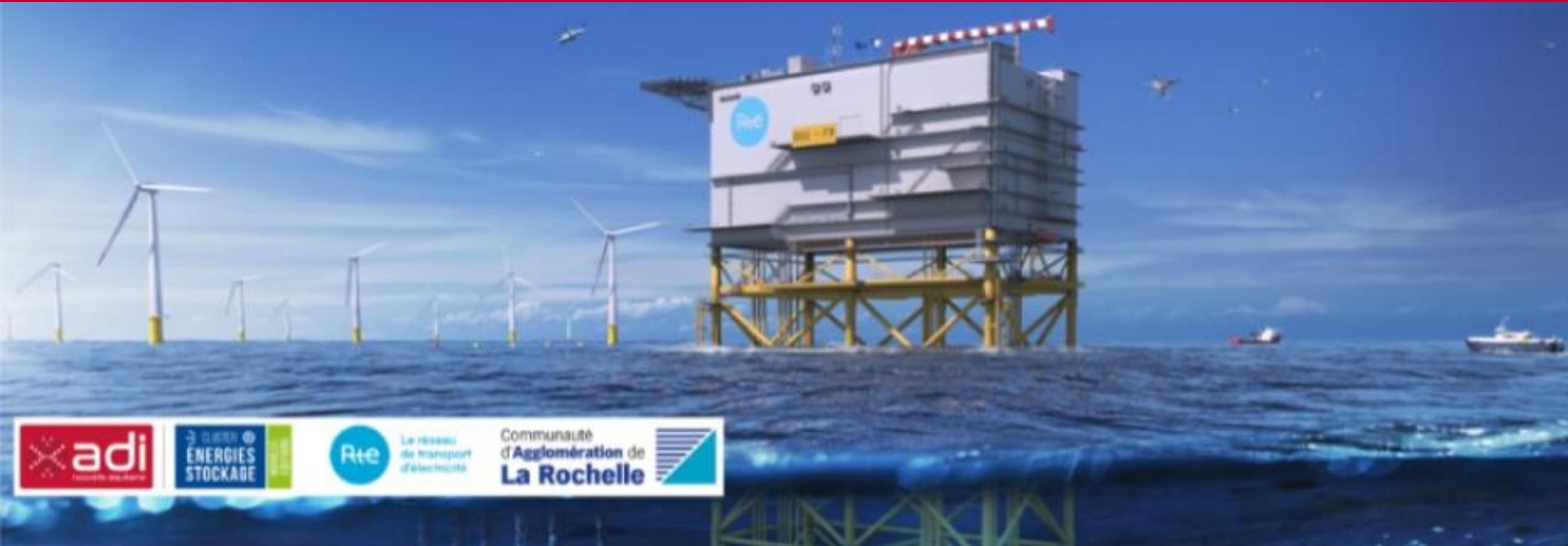


# Concours d'innovation : plateforme électrique en mer multi-usage en Nouvelle-Aquitaine



# ADI Nouvelle-Aquitaine, l'Agglomération de La Rochelle et RTE lancent un concours d'innovation pour imaginer les différents usages secondaires de cette infrastructure en mer.

- Une plateforme intelligente de monitoring des milieux aériens et sous-marins
- Service de communication très haut débit terre-mer.
- Une plateforme d'expérimentation de nouvelles technologies et de projets R&D.
- La sensibilisation ré-imaginée à la transition énergétique en développant de nouvelles formes de tourisme industrielle et d'éducation
- Des outils de surveillance de la ferme éolienne, permettant au producteur de garder une attention permanente sur l'installation
- La mise en place d'un système d'observation de la sécurité maritime
- Un service de télécom permettant un accès au réseau sans fil, par exemple, pour les pêcheurs et les plaisanciers
- L'hébergement d'équipements de télécommunication
- La recherche et le développement de matériaux répondant aux exigences du milieu marin dans le cadre d'installations offshore ou des constructions navales
- La recherche de méthodes de dépollution des eaux
- L'élaboration de nouvelles technologies en lien avec le milieu marin et ses caractéristiques
- La création d'une base de drones aériens ou sous-marins Le tout pouvant être couplé à de l'IOT
- La mise en place d'exposition de sensibilisation
- Circuits pédagogiques en mer
- Site internet de sensibilisation
- Immersion numérique 3D
- L'intégration esthétique de la plateforme dans le paysage marin (l'association d'un designer est encouragée)
- La conception de nouveaux matériaux et systèmes éco-conçus
- L'expérimentation d'aquaculture adaptée
- La reconquête biologique



# Calendrier du concours :

**22 mars 2023** : Lancement du concours

**30 novembre 2023** : Clôture des candidatures

**Décembre 2023 / Janvier 2024** : Sélection des dossiers et analyse de la faisabilité par RTE

**1er trimestre 2024** : Annonce des lauréats des 3 prix

**Juin 2024** : Présentation des premiers résultats lors du salon Seanergy



# LOTS/DOTATIONS

La sélection des projets se fera sur la base d'une analyse de faisabilité technique du projet de la part de RTE.

Ensuite parmi les projets sélectionnés certains pourront en plus obtenir un des trois prix ci-dessous:



**Prix RTE : financement d'un montant de 10 K euros pour accompagner un projet lauréat**



**Prix agglomération : Une proposition d'hébergement d'entreprise associée à une exonération de loyer dans la limite de 5 000 euros et l'accompagnement de La Rochelle technopole pour un projet lauréat**



**Prix ADI : Un accompagnement à la recherche de financement**

# Grille d'analyse des dossiers de candidature, pour les prix :

Parmi les projets sélectionnés par RTE, un comité de sélection composé de RTE, l'Agglomération de La Rochelle et ADI N-A (2 personnes maximum par partenaire, plus expert thématique si nécessaire) se chargera d'attribuer les 3 prix selon le processus suivant :



**10 POINTS**

Capacité du porteur de projet à mener le projet (technique, juridique, économique, financier)



**5 POINTS**

Contribution à la coexistence des usages en mer



**5 POINTS**

Résonance de l'innovation / état de l'art



**5 POINTS**

Répliquabilité du projet

# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le dossier de candidature est transmis en septembre 2023 à ceux qui ont déjà déposé sur la plateforme et mise en ligne pour les autres**

**10 slides vierges transmises aux candidats**

- Une slide de présentation du/des candidats
- Deux slides d'explication du problème résolu par le projet
- Trois slides qui détaillent le projet
- Deux slides qui présentent la capacité du porteur de projet à mener le projets (technique, juridique, économique, financier)
- Une slide qui présente l'état de l'art et les solutions déjà existantes ou semblables
- Une slide sur le besoin d'accompagnement du projet : analyse technique, financement, hébergement, mise en relation, levée de fond etc.

**Plateforme de dépôt unique sur le site ADI Nouvelle-Aquitaine**